

## Mineurs et actes notariés : questions choisies

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

### Public concerné :

---

Notaires membres du GIE SYNERGIE

### Compétences pédagogiques :

---

A la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser les mesures de protection du mineur et conseiller les représentants légaux
- Procéder aux demandes et autorisations pour sécuriser chaque opération
- Adapter la rédaction des actes à chaque situation

### Contenu :

---

#### Le mineur et le devoir de conseil du notaire

Protection des mineurs et déjudiciarisation des régimes

- Régime de protection unique : l'administration légale
- La jouissance légale
- La tutelle

Protection des mineurs en cas d'incapacité ou du décès des parents

- Mandat de protection future pour autrui
- La désignation d'un tuteur par testament
- La désignation d'un tiers administrateur (art 384 CC)

#### Déjudiciarisation des actes et nouveau rôle du notaire

- Le mineur et la vente

- Le mineur et les successions
- Le mineur et les libéralités
- Le mineur et les sociétés
- Le mineur et le contrat d'assurance vie
- La protection du mineur en situation de handicap

## Prérequis :

---

- Fondamentaux des incapacités

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

- 6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation